



Le Lyotain

Année 2006 Numéro 1

Mars 2006

Edito du maire : Saint-Lyé évolue



Dans ce numéro :

Edito du maire	1
Informations mairie	2
CCAS	2
L'écho du conseil	3
La grippe aviaire	4
Le site internet de la commune	4
Le tri sélectif	5
La chasse à l'œuf	6
Grange l'Évêque	6
Agenda des associations	8
État Civil	8
Numéros utiles	8

L'I.N.S.E.E. a publié en début d'année le chiffre du dernier recensement. Il apparaît que notre région a perdu des habitants entre 1999 et 2005. L'étude menée fait toutefois ressortir que, globalement, les communes rurales attirent de plus en plus d'habitants et que les français semblent plébisciter celles proches d'une ville. Cet effet, nous l'observons et pour preuve : l'année dernière, 35 familles se sont installées à Saint-Lyé.

Saint-Lyé poursuit son développement et se trouve soumis, de part la proximité de l'agglomération troyenne, à une pression foncière, que ce soit à des fins résidentielles ou économiques.

Sur un plan résidentiel, Saint-Lyé a la cote ! La première tranche du lotissement «Les Orges Foins» est sur le point de s'achever, entraînant l'obtention du permis de lotir de la seconde et de la troisième tranche, soit 40 nouvelles parcelles.

Sur le plan économique et dans le cadre de leur projet de développement et d'aménagement durable, les élus

de Saint-Lyé ont maintenu l'idée de créer un pôle économique en entrée d'agglomération troyenne, à l'extrémité sud-est de son finage, au lieu-dit l'Étang.

Pour mener à bien cette réalisation, le conseil municipal s'est attaché les services de la S.E.D.A. (Société pour l'Équipement du Département de l'Aube).

Nous avons également la zone d'activités du Pilaout qui est en bonne voie. Les dernières acquisitions de terrains vont désormais entraîner des travaux de viabilisation et d'aménagement du secteur.

Saint-Lyé est sollicité ! Il va permettre l'implantation d'activités artisanales au sud de la R.N. 19, puis sur le nord de développer le côté commercial. Et puisque l'assemblée communale vient de voter son budget, je vous informe que 2006 sera une nouvelle année de travaux d'investissement. Nous allons entreprendre la première phase d'aménagement

de la route départementale 15 : «Faire de la route une grande rue» entre l'échangeur et le passage à niveau. Nous engagerons la construction de trottoirs rue Henri Rodin et rue de Riancey, partie comprise entre les rues du 1^{er} Mai et des Pâtures, avec réfection de chaussée. Naturellement tous ces travaux vont perturber les habitudes, donc je vous demanderai d'être indulgent et patient pour cette gêne occasionnée momentanément.

Je voudrais ajouter un mot sur nos ados et la structure qui les accueille. En 2005, 90 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont fréquenté le club ado et je me réjouis de leur «fidélisation». Si je leur souhaite d'y trouver un certain épanouissement, je voudrais que les plus jeunes, les pré-ados, ceux de 10/12 ans puissent bénéficier d'une structure similaire. Alors pourquoi pas un club junior ?

Guy DOUSSOT



Informations mairie

**Madame Boeglin,
vice-présidente du conseil général et
de la CAT, tiendra une permanence à
la mairie, dans la salle des
cérémonies le samedi 1^{er} avril
de 10h à 12h.**

Ordures ménagères - changement de jour

A partir du 1er avril, les ordures ménagères seront ramassées le **mercredi**. Merci de les sortir la veille au soir.

Encombrants

les encombrants seront ramassés le **vendredi 28 avril et le mardi 31 octobre**. Merci de les sortir la veille au soir du passage.

Liste électorale

Le secrétariat de mairie rappelle que les demandes d'inscription sont reçues du 1^{er} janvier au 31 décembre pour prendre effet au 1^{er} mars de l'année suivante. Se munir d'un justificatif de domicile et de la carte nationale d'identité.

Il est conseillé de ne pas attendre les derniers jours de décembre pour s'inscrire.

Par ailleurs, les personnes s'étant inscrites au cours de l'année 2005 ne recevront pas leur carte électorale courant mars, comme il

leur a été indiqué. En effet, dans le cadre des élections de 2007, la présente liste électorale fera l'objet d'une refonte entraînant ainsi l'établissement et la distribution d'une nouvelle carte pour tous les électeurs.

Club junior

A compter des vacances de Pâques, la commune de Payns ouvre un club junior destiné aux jeunes de Payns et Saint-Lyé âgés de 10 ans (révolus) à 13 ans (date anniversaire). Cette nouvelle structure rattachée au CLSH de Payns est une passerelle entre les centres de loisirs et le club ado, dont elle garde le fonctionnement (organisation de sorties). Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Karine directrice du CLSH de Payns (03.25.46.33.11) ou Didier, directeur du Club ado (06.66.71.17.40).

Cabine téléphonique

Le maire informe les administrés que la cabine téléphonique place de l'Église va être retirée fin mars. Cette décision émane de France Télécom qui ne l'estime pas assez rentable.

Déclaration de revenus.

La direction des services fiscaux de l'aube vous informe que la déclaration d'impôt sur les revenus arrivera en mai. Elle sera pré-remplie. Il suffira de la vérifier et la compléter. Elle est aussi disponible sur internet : www.impots.gouv.fr.



CCAS : le mini-bus s'arrête

Courant 2005, le centre communal d'action sociale de Saint-Lyé a mis en place, à titre expérimental, un service de mini-bus en faveur de tous les Lyotains tant à mobilité réduite que sans moyen de transport, à raison de 2 jours de fonctionnement par semaine, le lundi et le vendredi.

Une liaison avec les arrêts de la TCAT a été envisagée mais n'a pu être mise en pratique faute de posséder la compétence transport.

Après un bilan établi au bout de 6 mois, ce service n'a malheureusement pas rencontré l'adhésion des Lyotains, seules 4 personnes l'utilisaient régulièrement le

vendredi d'où un prix de revient trop élevé au regard du service rendu.

Il a donc été décidé de mettre un terme à cette expérience.

Le conseil d'administration reste ouvert à toutes vos remarques et se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



L'écho du conseil

Le conseil municipal, réuni le 16 février dernier, a voté à l'unanimité le budget primitif 2006.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 415 925€. Ce budget présente une particularité dans le sens où, pour la première fois, il n'inclut pas de crédit pour assurer la dépense liée à la collecte et au traitement des ordures ménagères. En effet, cette compétence ayant été transférée au SIVAS (Syndicat Intercommunal du Val de Seine), les dépenses sont prises en charge par celui-ci à charge pour lui de collecter la taxe des enlèvements des ordures ménagères qui va donc être uniformisée sur l'ensemble des communes adhérentes au SIVAS. Cela signifie que ce n'est plus le conseil municipal qui votera le taux afférent à cette taxe, mais le SIVAS. Tout laisse à penser que compte tenu du taux déjà mis en place sur Saint-Lyé, celui voté en 2006 se rapprochera de celui existant -

En ce qui concerne les recettes, le conseil municipal continue d'appliquer le principe adopté en début de mandat, à savoir une augmentation des taux des taxes communales correspondant au taux d'inflation + 1 point.

La section d'investissement, quant à elle, est équilibrée à la somme de 672 910€ – le conseil municipal a souhaité poursuivre ses efforts en matière de restauration de voiries puisqu'il a inscrit cette année une somme de 177 500€ pour la pose de bordures de trottoirs et réfection de chaussées rue Henri Rodin et

rue de Riancey (de la rue du 1er Mai à la rue des Pâtures).

A cette somme, s'ajoute bien entendu le projet de requalification urbaine de la RD 15 (entre la ligne SNCF et le garage Bodier) qui peut être évalué à 1 500 000€. Ce projet vous sera développé ultérieurement -

Pour répondre à la pression foncière et à la demande d'urbanisation, le conseil prend à sa charge des extensions de réseaux pour une somme de 50 000€.

Les élus restent soucieux d'apporter aux Lyotains les équipements nécessaires à leurs loisirs, en prévoyant la réalisation d'un espace sportif polyvalent (pratique du basket, hand, volley) et une piste d'athlétisme pour l'ESC Melda, pour une somme globale de 45 400€.

La sécurité n'est pas en reste puisque c'est une somme de 24 100€ qui est inscrite pour le renforcement de l'éclairage public et la poursuite de la mise aux normes des bâtiments publics, programme qui arrive à sa fin.

Au cours du prochain conseil municipal, les élus seront invités à voter un budget annexe relatif à la zone artisanale du Pilaout qui devrait trouver sa vitesse de croisière en 2006 – la commune s'est portée acquéreur fin 2005 de plusieurs terrains en face des entreprises Nicol et TP Champenois, et de nouvelles entreprises devraient pouvoir s'implanter très prochainement – par ailleurs, les Lyotains ont connaissance du projet d'Intermarché d'implanter un centre commercial à côté du garage Bodier – à ce sujet, le groupe

attend l'accord de la commission départementale d'équipement commercial. Un second budget annexe pourra sans doute être voté en fin d'année ou au début de l'autre concernant l'aménagement de la ZAC de l'Etang.

En matière d'environnement, et comme tous les ans depuis la tempête de 1999, un crédit est prévu pour assurer la replantation de peupliers, ainsi que la poursuite des plantations Allée du Château.

La procédure de reprise des concessions du cimetière en état d'abandon arrive à terme, et le conseil devra procéder au relevage physique des tombes en question, ce qui permettra d'augmenter le nombre de concessions disponibles.

Enfin, le budget prévoit, comme chaque année l'acquisition de mobilier et matériel pour les besoins des services.

Pour financer ces investissements (hors RD 15), et pour compléter les recettes attendues au titre des subventions, le conseil municipal a décidé de contracter un emprunt de 100 000€ et d'opérer un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 122 595€ – le résultat du compte administratif 2005 permet cette opération sans mettre en péril les finances de la commune.

L'état de la dette de la commune malgré les derniers emprunts (mairie, voiries...) et celui à venir pour la RD 15, se stabilise puisque plusieurs emprunts importants contractés il y a 30 ans arrivent à terme en 2007, ce qui rend envisageable la mise en chantier de nos gros projets.

La grippe aviaire

Dans l'Aube, des mesures préventives ont été prises dès le 24 octobre 2005 afin de lutter contre la contamination animale (l'épizootie) : **l'interdiction d'organiser des expositions** et autres rassemblements d'oiseaux; **le confinement sous abri** (bâtiments, enclos ouverts ou appentis) des volailles et des oiseaux d'élevage est obligatoire quelle que soit la nature de l'élevage ou la race des oiseaux. Si le

confinement est impossible, des mesures de protection à effet équivalent doivent être mises en place, accompagnées d'un contrôle mensuel obligatoire des services vétérinaires.

Il est demandé **d'éviter tout contact avec les oiseaux sauvages. Toute personne qui voit ou trouve un oiseau mort** doit contacter le 17 ou 18 en précisant le lieu et si possible l'espèce.

Depuis le 25 février 2006, tout propriétaire d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès de sa mairie, à l'excepti-

on des oiseaux détenus en permanence à l'intérieur des locaux à usage de domicile ou de bureau.

Pour votre déclaration, vous trouverez un ***formulaire ci-joint*** à retourner au secrétariat de mairie ***dans les plus brefs délais avant le 7 avril 2006.***

Pour plus d'informations vous pouvez appeler le **0 800 10 10 48**, (appel gratuit) accessible de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, du lundi au vendredi ou consulter le site internet : www.grippeaviaire.gouv.fr



Le site internet : bientôt une réalité

En 2005, la commune de Saint-Lyé a confié la réalisation de son site internet à la société ACTUAL sise à Saint-Julien les Villas.

Le site verra le jour cette année et vous apportera de nombreux renseignements dans différents thèmes : actualités, histoire, géographie, vie municipale, CCAS, environnement etc.

De nombreuses aides seront à votre disposition pour vos démarches administratives ainsi que tous les renseignements concernant les écoles, le centre de loisirs, le club ados, la maison des grenouilles, la bibliothèque. Certains imprimés seront accessibles comme les fiches d'inscriptions pour le centre de loisirs ou le club ados.

The screenshot shows the official website of the commune of Saint-Lyé. The header includes the commune name 'Saint-Lyé' and its coat of arms. Below the header is a navigation menu with links: ACTUALITES, UN PEU D'HISTOIRE, ACCEDER A SAINT-LYÉ, JEUNESSE, ENTREPRISES LOCALES, VIE MUNICIPALE, INFOS PRATIQUES, CONTACT. The main content area features a large image of a river and a map of France highlighting the commune's location. A search bar is visible on the right side. The footer contains the text 'Réalisation & hébergement ACTUAL ©2005' and 'Mentions légales'.

Vous trouverez entre autres le bulletin en ligne, l'ordre du jour et le compte rendu du conseil, les manifestations, etc...

Il y aura également une partie réservée aux associations et aux entreprises locales.



Le tri sélectif à Saint-Lyé « 1310 »

À quoi correspond ce chiffre ?

Il s'agit tout simplement du nombre de rouleaux de sacs de tri distribués au cours de l'année 2005 soit 26 200 sacs.

Ce chiffre ne permet pas lui-même de déterminer le nombre de lyotains qui effectue le geste de tri.

Toutefois, comme vous l'avez sans doute remarqué, les services de la mairie, lors de la délivrance des rouleaux de sacs, prennent soin de vous demander un certain nombre de renseignements (nom, adresse, composition du foyer). Ces informations nous permettent de connaître le nombre de foyers Lyotains qui trie, ainsi que leurs habitudes en fonction du type de foyer.

Actuellement, on peut répertorier 1000 foyers sur la commune de Saint-Lyé (la

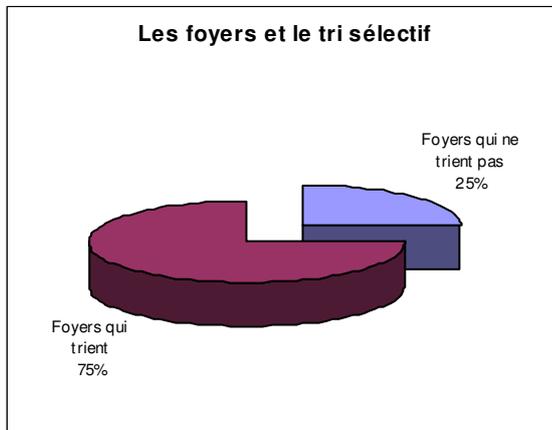
partie Grange l'Évêque ne rentrant pas dans ce chiffre, en effet, le tri sélectif s'effectue dans sa totalité en apport volontaire) et grâce aux informations recueillies, on observe que 750 foyers sont venus au moins une fois retirer un rouleau de sacs dans l'année.

A l'intérieur de ces 750 foyers, on observe bien sûr des disparités (pas toujours liées à la taille du foyer), on va ainsi de 1 à 5 rouleaux par foyer par an.

On ne peut que se féliciter de cette participation au geste du tri. En effet, il faut savoir que trier fait baisser le poids de nos ordures ménagères (facturées à la tonne) et grâce au jeu des aides publiques, baisser notre facture globale.

Pour information, un sac coûte entre 6 et 7 centimes d'euros.

C'est à nous tous qu'il appartient de faire en sorte qu'en 2006 le pourcentage de trieurs augmente.



Rappel :

Les bouteilles plastiques doivent être écrasées afin de limiter le nombre de sacs utilisés à chaque ramassage.

Les points propreté ne sont ni des déchetteries, ni des bennes à ordures ménagères. Sachez que le nettoyage et la remise en état des sites représentent une charge pour la commune.



Le sac pour les emballages ménagers recyclables

Un doute, la poubelle classique !

FILMS ET SACS EN PLASTIQUE	PETITS EMBALLAGES EN PLASTIQUE OU EN POLYSTYRENE	BOÎTES DE CONSERVE CONTENANT DES RESTES	PAPERS SALIS OU GRAS	COUCHES-CULOTTES	VAISSELLE, FAÏENCE, PORCELAINES	BOUILLES D'HUILE
FLACONS DE PRODUITS PORTANT CES SYMBOLES	AMPOULES	ARTICLES D'HYGIÈNE	BOÎTES PIZZA ET GÂTEAUX	FILMS EN PLASTIQUE ENVELOPPANT LES REVUES	POTS DE FLEURS	ET TOUS LES OBJETS INFÉRIEURS À 2 X 2 CM

Le tri sélectif sera ramassé à partir du 1er avril tous les mercredis des semaines paires.

Il faut les sortir la veille au soir.

Les sacs de tri sont à votre disposition à la mairie.



La chasse à l'œuf

Coupon réponse
Chasse à l'œuf du 16 avril 2006

Nom :

Prénom : Age :

Adresse :

.....

.....

La commission « animation » prépare sa 5^{ème} édition de la chasse à l'œuf.



Elle se déroulera le dimanche 16 avril dans le parc de l'hôtel de ville.

Les enfants âgés de 18 mois à 6 ans sont invités à venir y participer.

Ouverture de la chasse à 10h30.

Nouveauté cette année : les œufs seront rassemblés dans le grand panier de la poule et seront redistribués équitablement à tous les enfants.

Afin d'organiser au mieux cette manifestation, les parents sont invités à remplir le coupon ci-contre et à le déposer au secrétariat de mairie avant le 10 avril.

Grange l'Evêque



Les investissements en 2005 : 73 000€

Ecole primaire

Le syndicat a réalisé des travaux de mise aux normes à l'école avec la création d'une issue de secours. Une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite ainsi qu'un WC pour handicapés ont également été créés.

École maternelle

Changement de convecteurs et de stores.

Éclairage public

Renforcement de l'installation communale (1^{ère} tranche).

Divers

- Honoraires pour étude d'impact concernant le réseau de collecte des eaux pluviales.
- Aménagement d'une dalle au service technique.
- Confection de tables pour la salle des fêtes.
- Achat d'une échelle pour les pompiers.
- Achat d'une bétonnière pour le service technique.

Extensions diverses de réseaux.





Comité syndical : compte rendu

Réunion du 13 février 2006. Le comité a :

- voté à l'unanimité le budget arrêté à la somme de 128 140€ pour le fonctionnement et à la somme de 91 900€ pour la section investissement. Celle-ci prévoit entre autres, la fin des travaux de sécurité à l'école primaire, des travaux de maçonnerie sur les murs de l'atelier, l'extension de réseaux d'éclairage public et du réseau d'eau afin d'urbaniser des ter-

rains, des travaux de voiries rue Coquelet et l'aménagement d'un monument aux morts au cimetière, le renforcement de l'éclairage public (2^{ème} tranche), et le remboursement de la dette (part capital).

Pour l'aider à financer ces travaux, le comité syndical accepte de contracter un emprunt de 20 000€ et de prélever sur l'excédent disponible pour 10 500€.

- approuvé à l'unanimité le compte administratif 2005 qui est en conformité avec le compte de gestion du

Percepteur et est arrêté aux sommes suivantes :
Section de fonctionnement : excédent de 4 146.89€.

Section d'investissement : excédent de 33 724.60€.
L'excédent global est fixé au 1^{er} janvier 2006 à la somme de 21 572.59€.

Fleurissement :

Malgré le vol d'une vingtaine de rosiers et la destruction d'un massif par des personnes mal attentionnées, le syndicat va continuer son effort pour embellir le village.



Pompiers

Suite au départ de Daniel Gentilhomme (raisons professionnelles) et Daniel Chenevotot (retraite pompiers), nous sommes à la recherche de bénévoles pour étoffer l'effectif actuel qui est de 7 pompiers. Prendre contact auprès d'Antoine Boura, 2 rue de la Mare au 03.25.76.59.85.

En 2005, les pompiers ont effectué 15 sorties (guêpes, accident, inondation, divers) et participé à 6 manœuvres.

De plus, ils participent à la vie associative locale en organisant : soirée choucroute/loto, vide-grenier et 14 juillet avec l'aide de l'association « animation Grange l'Évêque » .

Programme pour 2006 :

18 mars :

Soirée choucroute/loto

2 avril :

Vide grenier

6 et 7 mai :

Voyage à Bruges, Lille et Cambrai.

Encombrants

Collecte les jeudis 27 avril et 23 novembre. Sortir la veille.

Ordures ménagères

La collecte a lieu les mardis. Sortir la veille.

Jours de rattrapage (jour férié):

Mardi 15 août remplacé par jeudi 17 août



Agenda des associations

Samedi 1er et dimanche 2 avril : Rencontre interclubs école judo, formation arbitres de club (*USSL judo*).

Samedi 8 avril : Soirée à thème (*APE*).
Épreuves championnats de l'Aube armes militaires ré-

glementaires (*tir club*).

Samedi 15 avril : Épreuves championnats de l'Aube armes anciennes poudre noire (*tir club*).

Dimanche 16 avril : Chasse à l'œuf

Mardi 25 avril : Concours de belote avec repas (*club des myosotis*).

Dimanche 30 avril : Foulées Lyotaines (*essor sportif culturel du Melda*).

État civil*

Naissances

Lise Wuertz le 21 octobre 2005
Nolan Jougier le 6 novembre 2005
Arthur Blanchot le 5 novembre 2005
Lukas Mendes le 28 novembre 2005
Idriss Darbeida le 3 décembre 2005
Jade Hanser le 4 décembre 2005
Anne-Flore Richard le 6 décembre 2005
Solemn Guilbaud le 9 décembre 2005
Marie Lutel le 26 décembre 2005
Julie Pett le 27 janvier 2006
Charlotte Ribault le 20 février 2006



Décès

Jacques Colson le 26 novembre 2005
Michaël Adam le 2 décembre 2005
Danielle Didelot le 14 décembre 2005
Frédéric Bazanowsky le 29 décembre 2005
Edmond Baes le 23 janvier 2006
Émile Schneider le 9 février 2006



Numéros utiles

Mairie	03 25 76 60 07
Police municipale	03 25 76 24 62
Correspondant défense	
M. Dupas	03 25 76 60 07
Mairie annexe	
Grange l'Évêque.....	03 25 76 65 25
<i>Uniquement les vendredis de 18h à 19h</i>	
<i>Écoles de Saint-Lyé</i>	
Maternelle.....	03 25 76 51 63
Primaire.....	03 25 76 63 58
<i>Écoles de Grange l'Évêque</i>	
Maternelle.....	03 25 76 68 16
Primaire.....	03 25 76 65 25
Centre de loisirs.....	03 25 76 61 92
Club ados.....	03 25 76 89 17
Bibliothèque.....	03 25 81 32 47
Point social.....	03 25 76 12 91
Conciliateur	03 25 76 63 24
Dépannage électricité.....	08 10 33 30 10
Dépannage Gaz	03 25 74 88 30
<i>Service d'urgence</i>	
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu	15

*Seules les personnes recensées dans nos registres sont retranscrites dans l'état civil du bulletin